



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-601

Déposé le : 1.11.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

La Place du Château à Lausanne après la construction du nouveau Parlement et la rénovation du Château: retour à la case départ ?

Texte déposé

Notre Grand Conseil a eu l'occasion ces derniers temps de s'enthousiasmer pour l'inauguration future de notre nouveau Parlement. Nul doute qu'il exprimera le même enthousiasme lorsque les échafaudages entourant le Château Saint-Maire seront déposés et révéleront le nouveau visage de la partie nord-ouest de la colline de la Cité.

Mais après avoir investi près de 40 millions de francs dans ces deux ouvrages, sur une période de travaux de plus de 4 ans, l'enthousiasme va sûrement retomber lorsque l'on constatera que la Place du Château et ses abords n'ont pas évolué.

La conception de cette place provient d'un autre temps, ne fait pas honneur aux bâtiments qui l'encadrent et ne répond certainement plus aux usages et potentiels actuels. La Place du Château risque donc de faire figure de repoussoir pour tous les usagers, habitants et touristes qui la traversent et continuer à ne servir qu'à la fonction principale qui est la sienne jusqu'à maintenant : le stationnement !

Il est encore utile de préciser que la Place du Château est située à cheval sur le domaine public communal de Lausanne (DP n° 9991) dans sa moitié est et sur une parcelle propriété du Canton (n 10'290) dans sa moitié ouest. De plus, le Conseil communal de Lausanne a exprimé, lors de sa séance du 10 mai 2016, le souhait que la Municipalité prenne contact avec le Canton afin de voir dans quelle mesure une requalification de la Place du Château peut être réalisée.

Il est opportun que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, suite à ces grandes dépenses de temps et d'argent pour leurs besoins propres, donnent un message aux contribuables qu'ils s'occupent également des leurs.

Ainsi, pour nous (r)assurer que cet espace public ne va pas simplement rester figé dans un autre temps, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il été sollicité par la Municipalité de Lausanne ? Et si oui, où en sont les discussions ?
2. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il le développement d'un projet de modernisation de la Place du Château, vu la particularité du foncier et la forte symbolique cantonale de ce secteur ? Pourrait-il en être le pilote, en concertation avec la commune ?
3. Le Conseil d'Etat compte-t-il initier une démarche encore avant la fin de cette législature et comment entend-il s'assurer d'une avancée rapide du dossier ?
4. Le Conseil d'Etat pourrait-il esquisser les contours d'une telle démarche en termes d'études, de calendrier et de processus à mettre en place pour se coordonner entre autorités communales et cantonales ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



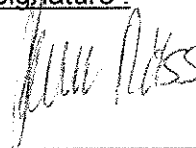
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Etienne Räss

Signature :



Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch